



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

Reçu CLT / CIH / ITH

Le

04 JUIN 2012

N° 0591

DEMANDE D'ACCRÉDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRÈS DU COMITÉ

DATE LIMITE 31 MAI 2012

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

1. Nom de l'organisation

1. A. Nom officiel

Indiquez la dénomination officielle de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

FIKAMBANAN'NY ZAFIMANIRYMPIANGALY TAOHAZO (FI.ZA.MPI.TA.HA)

1. B. Nom en français et/ou anglais

Indiquez la dénomination de l'organisation en français et/ou en anglais.

Association des artisans zafimaniry

2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone ou de télécopie, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation a son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : Fikambanan'ny Zafimaniry MPIangaly TAO HAZO

Adresse : Fokontany Antoetra - Commune Rurale Antoetra -District d'Ambositra
Région Amoron'I Mania - Province de Fianarantsoa
MADAGASCAR

Numéro de téléphone : +261320480639 ou +261337126339 ou +261349003769

Numéro de fax : néant

Adresse électronique : fizampitaha@yahoo.fr

Autres informations : Le Représentant des artisans habitent dans un village enclavé où il n'y

pertinentes : a pas de communication et où l'acheminement des courriers est difficile,
veuillez envoyer le courrier aux bons soins de RAMIDISON
AVONELINA - LOT 03 B 13 AMBOHIBARY - AMBOSITRA 306
MADAGASCAR

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les principaux pays où elle mène ses activités.

national

international (veuillez préciser :)

dans le monde entier

Afrique

États arabes

Asie & Pacifique

Europe & Amérique du Nord

Amérique latine & Caraïbes

Énumérez le/les principal(aux) pays où elle est active:

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Indiquez quand l'organisation a été créée.

21 avril 2006

5. Objectifs de l'organisation

Décrivez les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les principaux objectifs de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi ses objectifs de sauvegarde sont liés à ces objectifs plus vastes.

350 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

1- OBJECTIF PRINCIPAL

Pérenniser l'héritage culturel dans le domaine du savoir faire du travail du bois des zafimaniry

2- OBJECTIFS SPECIFIQUES

2-1 Protéger la forêt

Devant la destruction abusive de la forêt, des actions çï-après ont été prévues:

* aménager des pépinières

* réaliser des pare-feux

* instituer des contrats sociaux interdisant la destruction de la forêt (par la coupe et par le feu)

- * responsabiliser les villageois à la préservation de la forêt

- * redynamisation de la formation de la population sur les règles et pratiques afférentes à la coupe des bois

2-2 Transmettre le savoir faire du travail du bois authentiquement zafimaniry aux générations futures

Devant l'affluence de différentes civilisations des autres provinces de l'île et celles apportées par la mondialisation et compte-tenu de la mutation de la société zafimaniry, le savoir faire du travail du bois commence à s'amenuiser. Il sera prévu de:

- * mettre en place des ateliers dans chaque village

- * instituer l'apprentissage du travail des bois dans les activités parascolaires des élèves primaires et secondaires

- * inciter la population zafimaniry à continuer la construction des cases 'Trano Mena' et des cerceuil sculptés qui font valoir l'authenticité zafimaniry.

2-3 Procéder à la reforestation

- * aménager des pépinières dans chaque Fokontany

- * envisager des journées de reboisement dans chaque Fokontany

2-4 Améliorer le savoir faire du bois devant la mondialisation

- * formations en cascade sur la qualité et la norme des produits, principal point faible car ce sont les revendeurs qui s'en chargent

2-5 Commercialisation des produits zafimaniry

- * campagnes et mesures contre la copie des arts authentiquement zafimaniry dans la commune urbaine d'Ambositra (district dénommé capitale de l'artisanat malgache) où travaillent beaucoup d'artisans non zafimaniry et qui font des marqueteries et d'autres sculptures

- * création d'un magasin de coopération dans chaque chef lieu de commune

- * création d'une musée des produits authentiques zafimaniry à Ambositra qui servira à la fois de point de vente.

- * participer à des foires et forum nationales et internationales

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.c. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :

6.b. Principales activités de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrire leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces activités et ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

750 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

Dans le cadre de sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel, nombreuses sont les activités que la FIZAMPITAHA ont entreprises:

1-Formation

L'association avec le Ministère de l'Art et de la Culture ont organisé des ateliers en cascade en 2008

1-1 Formation des Formateurs : des séances réservées aux artisans les plus qualifiés se sont tenues dans la Capitale à Antananarivo en juin 2008 (pendant 2jours) et au chef lieu du District à Ambositra en août 2008 (pendant 2jours). Y étaient venus 4 représentants de chaque commune , la connaissance de la Norme et la Qualité était aux ordres du jour.

1-2 Formation des artisans des villages: les représentants mentionnés çï-dessus, après avoir reçu la formation ou le renforcement de capacité, et revenus dans leur village respectif,transmettent leurs savoir faire aux artisans du terroir. Cette formation sur place est permanente.

2-Animation et Sensibilisation:

Chaque commune a un groupe artistique chargé de sensibiliser les villageois par des chants et danses folkloriques dont le thème est basé sur la sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel. Ces activités se déroulent périodiquement dans chaque chef lieu des 5 communes.

Des manifestations à travers les villages ont été également organisées surtout le jour de la célébration de la fête de l'indépendance (le 26 juin) où ces danses et chants folkloriques tiennent une grande place.

3 -Reboisement:

L'association FIZAMPITAHA installée en souveraine dans chaque chef lieu de la commune veille toujours à péreniser le savoir faire zafimaniry.

Chaque commune possède une pépinière où l'on produit des jeunes plants de bois précieux. En fait il existe 5 pépinières sous la responsabilité de l'association FIZAMPITAHA au niveau de chaque commune , en outre des villages ont aussi leurs propres pépinières comme Ambohimanjaka, Ambohimanarivo et Sahanato.

Une journée de reboisement est organisée chaque année au niveau de chaque commune. Bref, l'association FIZAMPITAHA possède un terrain de reboisement au niveau de cette collectivité territoriale locale.

4- Dans la Vie Quotidienne:

Dans une case zafimaniry, on voit en permanence des objets en bois sculptés tels que les ustensiles de cuisines, les malles et les lits, les fenêtres et les portes, le pillier au milieu de la case.

A chaque évènement familial, les zafimaniry se préoccupent de donner le meilleur d'eux-même pour sculpter et offrir des objets en bois appropriés à la circonstance. Ceux qui ont du talent sont systématiquement membres de l'association FIZAMPITAHA. Quand un parent âgé (plus de 60 ans) meurt, on tranporte le corps dans un brancard sculpté.

Selon la tradition zafimaniry, et encore pratiquée dans quelques villages, les restes mortels des mêmes castes et genres d'un village sont conservés dans des cercueils bien sculptés appelés "RINGO" et placés sous un grand rocher qui les abritent.

Donc, la sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel fait partie de la vie courante du zafimaniry depuis sa naissance jusqu'à sa mort et jusqu'à la seconde vie après la mort.

5- Dans la société zafimaniry en mutation

Actuellement la religion chrétienne (surtout catholique) a une place non négligeable dans la société zafimaniry. A cet égard on constate une certaine mutation. Néanmoins, les artisans gardent toujours le savoir faire du travail du bois tout en sculptant des images saintes tels que la statue de la Sainte Vierge, la crèche, les bergers, le Crucifix..(un véritable syncrétisme).

CONCLUSION

Quelle que soit la présentation, la sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel est toujours maintenue dans la société Zafimaniry où les artisans membres de l'association FIZAMPITAHA ont pris part d'une manière active et agissante. En somme la Sauvegarde du Patrimoine Culturel et Immatériel du Savoir Faire du Travail du Bois du Zafimaniry fait partie de l'Identité Culturelle du

Zafimaniry dont est jalouse l'Association FIZAMPITAHA , mais nécessite un encadrement permanent jusqu'à ce que tout un chacun des zafimaniry ait la réflexe de la protection de l'environnement et de la compétitivité des produits.

7. Ses expériences de coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

350 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

Une forêt plus de 120 000 hectares couvre la région zafimaniry composée de cinq communes rurales : Ambohitombo I, Ambohitombo II, Antoetra, Ambinanindrano et Vohidahy.

Actuellement, la gestion de la forêt a été transférée (par le Ministère de la forêt) aux associations de base. En effet 10 associations de base appelées V.O.I. (Vondron'Olona Ifotony, en français association de base des villageois) veillent aux activités relatives à la forêt. En somme le FIZAMPITAHA travaille ensemble avec ces organisations locales. Nombreuses sont les activités auxquelles participe le FIZAMPITAHA:

Actions avec les associations de base:

- la protection de l'environnement
- la reforestation et la préservation
- le contrôle *des mouvements des touristes
 - *des actions des autochtones voulant détruire la biodiversité
- l'interdiction à la pratique de la culture sur brûlis dans la zone protégée
- la détermination du périmètre à cultiver
- la régulation de la coupe des bois à l'usage domestique.

Actions avec les autres communautés déjà habituées à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel telles que:

*associations chrétiennes villageoises: concours des chants du terroir appelés "zafindraony", chants du terroir mélangés à des chants chrétiens (synchrétisme) racontant l'histoire sainte de la bible

*associations folkloriques villageois: concours de danses folkloriques le 26 juin jour de la célébration de la fête de l'Indépendance

Activités avec d'autres organisations non gouvernementales participation aux activités suivantes:

- *Foire exposition régionale organisée à Ambositra chaque année au mois d'avril
- *Manifestation culturelle "Volambetohaka" chaque année au mois d'août dans un des quatre districts (selon le tour) de la Région d'Amoron'i Mania
- *Foire Internationale pour l'Economie Rurale à MADAGASCAR (FIERMADA) chaque année au mois de septembre à Antananarivo (capitale de Madagascar)

Expériences à l'extérieur:

*trois artisans de l'association FIZAMPITAHA ont participé aux Foires Internationales des Arts en Algérie en 2009

*le Sieur RAKOTOZAFY Jean Baptiste a représenté l'association FIZAMPITAHA lors de la foire artisanale à Turquie en juin 2009

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles (paragraphe 97) exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents prouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur dans chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. Identifiez clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement pour contacter la personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Si une adresse électronique ne peut être donnée, indiquez un numéro de télécopie.

Titre (Mme/M., etc.) :	Monsieur
Nom de famille :	RAMIDISON
Prénom :	Avonelina
Institution/fonction :	Administrateur Civil à la retraite
Adresse :	Lot 03 B 13 Ambohibary AMBOSITRA 306
Numéro de téléphone :	+0261320480639 ou +261337126339 ou +261349003769
Numéro de fax :	néant
Adresse électronique :	fizampitaha@yahoo.fr

Autres informations
pertinentes :

10. Signature :

Le formulaire doit inclure la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en compte.

Nom : RAMIDISON

Titre : Responsable administratif

Date : 31 mai 2012

Signature :

Ministère de l'Intérieur et de la
Reforme Administrative

Province Autonome
de
Fianarantsoa

Région Amoron'i Mania

District – Ambositra

8a

REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

RECEPISSE PROVISOIRE

Reçu aux bureaux de District d'Ambositra, le dossier de
déclaration de constitution d'Association dénommée :

FIKAMBANAN'NY ZAFIMANIRY MPIANGALY TAO HAZO
« FI.ZA.MPI.TA.HA. »

Ayant son siège social à Antoetra. Fokontany et commune
rurale dudit. District d'Ambositra. Province autonome de
Fianarantsoa composé de :

- Statuts en bilingues Français Malagasy, en quatre
exemplaires ;
- Règlement intérieur en bilingues Français Malagasy, en
quatre exemplaires ;
- P.V. de l'Assemblée générale constitutive, en quatre
exemplaires ;
- Déclaration de constitution (liste des membres du bureau
permanent).

Ambositra, le 21 Avril 2006.

Le Chef de Région
Par délégation
L'Adjoint

Jacob RAHERIMANDIMBY
Adjoint d'Administrateur Principal.

Procès verbal de la réunion du 15 février 2012 portant
renouvellement des membres du Bureau.

FITANANA AN-TSORATRA

FIVORIAMBE FANAFAVOZAM-PIKAMBANANA

Ny taona roa ambin'ny folo sy ora arivo ny Alakamisy dimy ambin'ny folo Febroary nanomboka tamin'ny sivy ora maraina dia nivory tao Ambohimombo I, Distrikan'Ambositra Faritra Amoron'i Mania ny mpanao asa Tanana Zafimaniry manerana ny Kaominina dimy dia: Antoetra Ambohimombo I, Ambohimombo II, Ambinanindrano ary Vohidaha: Ny Mpanentana ny Fivoriana dia ny Lefitry ny FIZAMPITAHA: RAMAROLAHY Gilbert notronin'ny Ben'ny Tanànan'Ambohimombo I. ny mpikambana tonga tamin'izany dia nisy valo ambin'ny folo sy roan-jato.

Fandaharam-potoana: Dia ho fankatoavana izay voalazan'ny Sata fototry ny Fikambanana TOKO II

ANDININY FAHATELO: Anavaozana ny mambra amin'ny Birao isaky ny roa taona. Rehefa natao ny Fifidianana dia lany ho mpikambana ao amin'ny Birao Maharitry ny Fikambanana ireto olona voalaza anarana manaraka ireto sy ny andraikitra ho sahaniny avy.

Andriamatoa isany:

- RAZAFIMAHEFA André: Filoha → *Président*
- RAMAROLAHY Gilbert: Filoha Lefitra 1 → *1er Vice Président*
- RANDRIAMAMONJY Jérôme: Filoha Lefitra 2 → *2e Vice Président*
- RAKOTOLAIZARA Joseph: Mpitantsoatra 1 → *1er Secrétaire*
- RAHERIMALALANIRINA Barthelemy: Mpitantsoatra 2 → *2e Secrétaire*
- RAKOTO Joseph: Mpitahiry vola 1 → *1er Trésorier*
- RAKOTOZAFY Alexandre: Mpitahiry vola 2 → *2e Trésorier*
- RAZAFIMAMONJY Jean: Mpanamarim-bola → *Commissaire aux Comptes*
- RAKOTOZAFIMIANDRISOA: Mpanolotsaina 1 → *1er Conseiller*
- RANDRIAMAMPIANDRA: Mpanolotsaina 2 → *2e Conseiller*
- KOTOVITA: Mpanolotsaina 3 → *3e Conseiller*

Ny Mpitantsoatra



RAKOTOLAIZARA Joseph

Ny Filoha



RAZAFIMAHEFA André

86.

Ny Fikambanan'ny Zafimaniry Mpiangaly Tao Hazo
FIZAMPITAHA

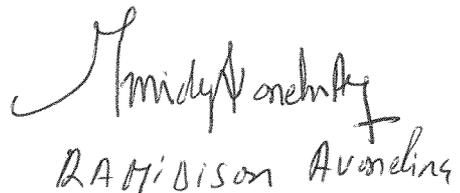
LISTE DES RESPONSABLES

1- Membres du Bureau Exécutif

Président: RAZAFIMAHEFA André
1^{er} Vice Président: RAMAROLAHY Gilbert
2^e Vice Président: RANDRIAMAMONJY Jérôme
1^{er} Secrétaire: RAKOTOLAIZARA Joseph
2e Secrétaire: RAHERIMALALANIRINA Barthelemy
1^{er} Trésorier : RAKOTO Joseph
2^e Trésorier : RAKOTOZAFY Alexandre
Commissaires aux comptes : RAKOTOZAFIMAMONJY Jean
RAKOTOKAMISY
Conseillers : RAKOTOZAFIMIANDRISOA
RANDRIAMAMPIANDRA
KOTOVITA

2- Membres de Personnes ressources

Mr ANDRIAMAHEFARIVO Jhonny Richard : Magistrat
Mr RAKOTONIAINA Pascal : Inspecteur des Douanes
Mr RAMIDISON Avonelina : Administrateur Civil
Mme ZAFIMALALA Beby Agnès : Ingénieur des Télécommunication
Administrateur des Entreprises


RAMIDISON Avonelina